

# SAINT - GERVASY

## Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2014

### Dernière réunion de l'année

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Mathieu BOUE, Denise CLARION, Fred CILLER, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, Yohann SADARGUES, David WILLIAMS.

Absents représentés : Bruno BARRE, Nathalie BUSSI, Pascale GIL, Elian SALANCON.

Absent :

Secrétaire de séance : Mathieu BOUE

Rue du Ventoux : Le Conseil municipal demande une aide au Conseil Général dans le cadre des « amendes de police » pour la réfection du revêtement de la rue du Ventoux qui interviendra après les travaux d'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public. Ces travaux de pose de bordures, revêtement et signalisation se montent à 86 659,77€ TTC.

Rue des Cigales : La rue des Cigales qui dessert à partir de la rue de Péchicard, le lotissement « le clos des Cigalons » et se prolonge jusqu'à la rue de Lédenon est transférée dans le domaine public de la commune.

Décisions modificatives: Une D M du budget 2014 est votée : 6 100€ sont rajoutés en dépenses au ch. 012 : « charge de personnel non titulaire » et compensés par un rajout de la même somme en recettes au ch.013 : « atténuation de charges » très excédentaire. Par ailleurs, 200€ sont ajoutés au ch.16 « remboursement d'emprunt » et sont retirés au ch. 20 « immobilisations ». Concernant le budget annexe « locaux commerciaux », 1 106,82€ sont retirés au ch 001 «excédent » et compensés par une diminution du ch 23 « immobilisations ».

Contrat « Enfance jeunesse » de la CAF : Le Maire est autorisé à signer le renouvellement du contrat « enfance jeunesse » liant la commune comme les trois autres des « 4 moulins » à la Caisse d'Allocations Familiales.

Taux d'avancement pour les employés : Le Conseil fixe à 100% le taux d'employés susceptibles de bénéficier d'un avancement s'ils peuvent y prétendre.

Révision des prix repas cantine : la formule de révision des prix appliquée par la société API qui prépare les repas de la cantine, qui a été modifiée compte tenu du nouvel indice INSEE, est validée.

Associations : La répartition des subventions aux associations arrêtée par la commission sport /culture est votée, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 750€

pour l'organisation de la course pédestre du 4 janvier. Celle-ci fera l'objet d'une convention.

Tarifs pour les stands du vide grenier et du marché de Noël : Le tarif est fixé à 6€ pour un stand de 2,40m à 3,20m, à l'intérieur du foyer H. GRAVIER. Le montant de la caution est de 30€.

Promesse de vente : Le Maire est autorisé à signer les promesses de vente de parcelles de terre ou de chemin à OC'VIA dans le cadre de la construction de la nouvelle voie ferrée. Huit parcelles de « terre » soit 5 955,95 m<sup>2</sup> et 3 parcelles de « chemin » soit 2 948 m<sup>2</sup> sont concernées, pour un montant total de 7 801,45€.

Médailles de la commune : Le Conseil arrête les personnes qui se verront remettre la médaille de la commune le 10 janvier à l'occasion des vœux du Maire.